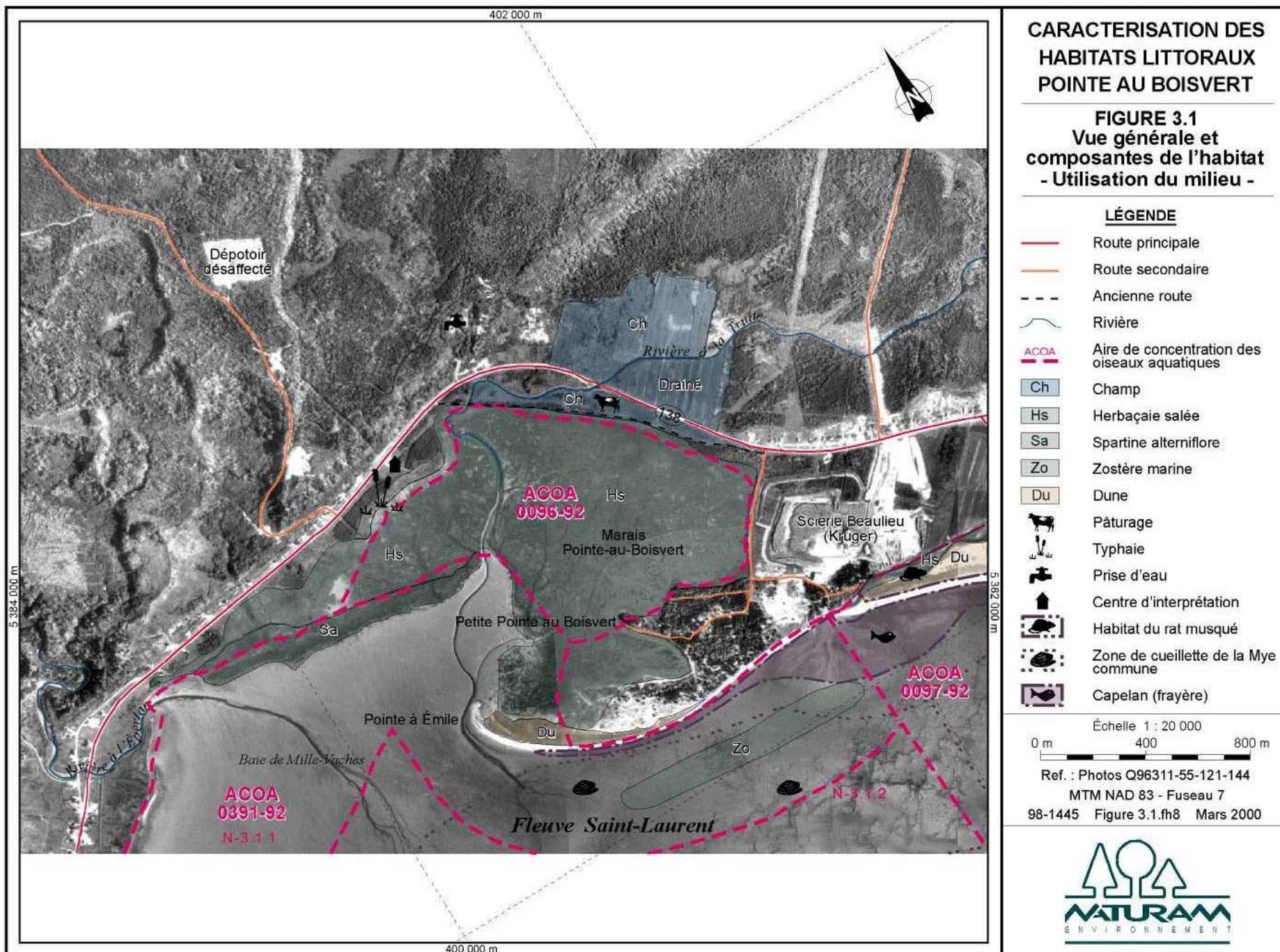
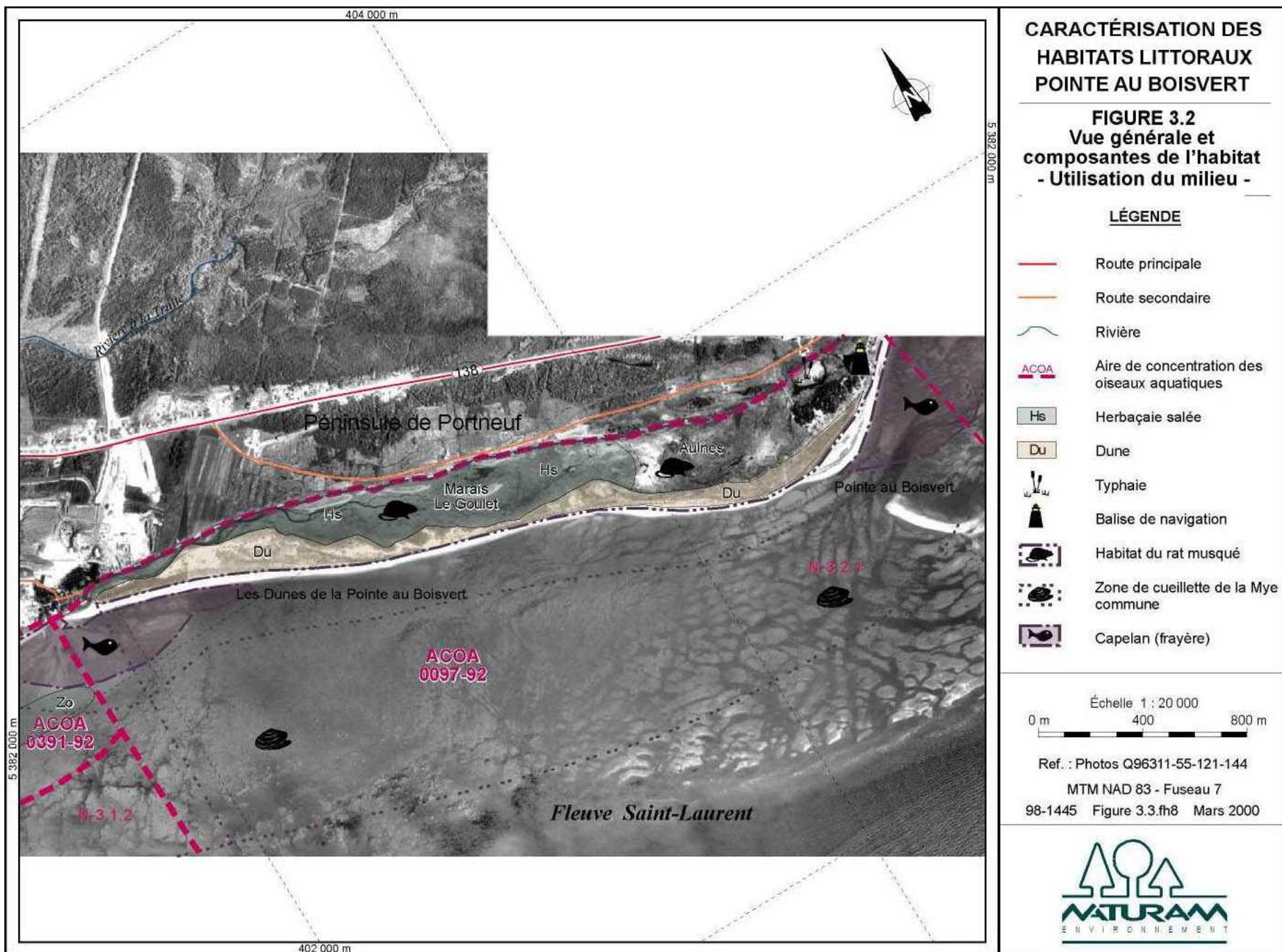


**TABLE DES MATIÈRES**

1.0	LOCALISATION GÉNÉRALE.....	2
2.0	DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE .....	2
2.1	Composantes physiques .....	2
2.2	Composantes biologiques.....	2
3.0	DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN.....	6
3.1	Situation géographique et contexte régional.....	6
3.2	Accessibilité et équipement d'accueil existant.....	7
3.3	Utilisation du territoire .....	7
3.4	Tenure des terres.....	8
3.5	Affectation du territoire .....	8
3.6	Gestionnaire du site.....	12
4.0	VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE .....	12
5.0	ANALYSES DES SOURCES DE PERTURBATION .....	12
6.0	SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES.....	13
7.0	LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	13
7.1	Vocation et orientations de développement durable.....	15
7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site.....	16
8.0	RÉFÉRENCES.....	16







haut de l'herbaçaie se retrouve un groupement de Jonc de la Baltique et/ou de Carex paléacé.

Le secteur nord du marais de Pointe-au-Boisvert comprend un petit groupement de Spartine étalée. Cette plante, typique des marais salés de la rive sud, est rare en rive nord et elle n'est connue qu'à un seul autre endroit (marais de la barre de Portneuf (Kedney et al. 1995)). Selon l'endroit, quelque 30 à 60 % de la superficie du marais est occupée par les marelles et les chenaux d'écoulement. La plupart de ces marelles sont colonisées par la Ruppie maritime qui présente un recouvrement allant jusqu'à 80 %. Les Épinoches à trois épines, les gammares et d'autres petits invertébrés aquatiques s'y retrouvent en grand nombre.

Le marais Le Goulet ne comporte que très peu de marelles (figure 3.2). Un seul canal (étier) profond permet une évacuation lente de l'eau salée lors du jusant (marée descendante). L'Épinoche à trois épines y fraie en grand nombre, comme le démontre la concentration impressionnante de larves retrouvées dans ce canal à l'été 1999. Ce marais abrite également une concentration élevée d'anatidés nicheurs et de Rats musqués, particulièrement dans la partie supérieure de l'herbaçaie haute, dans le secteur de la typhaie (Génivar, s.d.; Dan Gagnon, Centre d'interprétation des marais salés (CIMS), comm. pers.).

#### *Faune avienne*

Le site de Pointe-au-Boisvert se démarque particulièrement par sa très grande richesse avienne. L'endroit est reconnu par les ornithologues amateurs comme étant un des meilleurs sites d'observation des oiseaux sur la Côte-Nord (Cyr 1992; David 1990). Le Grand héron, le Butor d'Amérique et la Bécassine des marais y seraient observés facilement (Cyr 1992), en plus de plusieurs rapaces, dont le Busard des marais, le Faucon pèlerin et le Faucon émerillon (Brault et al. 1998; D. Gagnon (CIMS), comm. pers.). Au total, plus de 226 espèces ont été recensées dans le secteur (D. Gagnon (CIMS), comm. pers.). Les Bruants des prés et chanteurs affectionnent particulièrement le marais. Une trentaine de Bernaches du Canada et une quinzaine d'Oies blanches estivantes ont déjà été observées, fait exceptionnel semblant toutefois se répéter au cours des dernières années (Naturam Environnement 1998; D. Gagnon (CIMS), comm. pers.).

Lors de la nidification, le marais de Pointe-au-Boisvert est aussi l'hôte d'une grande diversité d'espèces. À proximité de ce dernier, d'importantes colonies d'Hirondelles rustiques nichent sous les ponts des rivières à la Truite et à l'Éperlan. Directement dans le marais, on retrouve plusieurs espèces nicheuses, dont le Râle de Caroline, le Râle de Virginie, le Canard noir et le Canard pilet (Gauthier et Aubry 1995; D. Gagnon (CIMS), comm. pers.) À noter que certaines mares dans la partie est du marais s'assècheraient trop rapidement après les grandes marées printanières, ce qui affecterait la capacité de production en sauvagine du milieu (Canards Illimités 1991).

Par sa configuration particulière, le marais Le Goulet constituerait également un habitat de nidification important, comme il a été permis de le constater à l'été 1999. Située dans la partie supérieure de l'herbaçaie salée, la typhaie accueillait en effet une famille de Canards branchus, une famille de Canards pilets et une dizaine d'autres canards.

La baie de Mille-Vaches représente également un site d'élevage important pour l'Eider à duvet, qui l'utilise aussi lors de la mue (Boisseau 1998; Bédard et al. 1986). À l'été 1999,

plus de 200 jeunes eiders et quelques adultes ont pu être aperçus le long du rivage de Pointe-au-Boisvert.

Le secteur entourant le marais est reconnu par la FAPAQ en tant qu'aire de concentration importante d'oiseaux aquatiques lors des migrations (Brault *et al.* 1998). Ainsi, à l'automne 1991, cette halte migratoire était fréquentée principalement par les Sarcelles à ailes vertes, les Canards noirs et les Canards pilets, auxquels s'ajoutaient, au printemps 1992, près de 450 Oies blanches (Brault *et al.*, 1998). Les Bernaches cravants s'y arrêtent également au printemps, se nourrissant dans le petit herbier discontinu de Zostères marines, situé le long de la pointe au Boisvert, face à la pointe à Émile (Boisseau 1998). En plus de ces espèces, le secteur accueillerait des Bernaches du Canada, des macreuses et des Hareldes kakawi lors des migrations (Lehoux *et al.* 1985). Le Harelde kakawi demeurerait dans la région même durant l'hiver (Lehoux *et al.* 1985). Selon Canards Illimités (1991), on recenserait plusieurs milliers d'anatidés dans ce secteur lors des migrations. Ces auteurs rapportent également la présence d'environ 2 000 oiseaux limicoles durant ces périodes (bécasseaux, pluviers, etc.).

Dans le secteur entourant le marais, se retrouvent enfin 4 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (Beaulieu 1992). Ainsi, le Bruant à queue aiguë et le Bruant de Le Conte sont considérés comme des nicheurs probables (Gauthier et Aubry 1995) et un couple de Faucon pèlerin nicherait près du marais (D. Gagnon (CIMS), comm. pers.). De plus, l'inventaire sommaire de juillet 1999 a permis de recenser deux Râles jaunes dans le secteur du marais près du Centre d'interprétation, en plus de deux Bruants à queue aiguë et un Faucon pèlerin. Considéré vulnérable au Canada (COSEWIC 1999), le Râle jaune est une espèce rarement observée au Québec.

#### *Autres composantes d'intérêt*

La batture de la baie de Mille-Vaches est un site d'échouerie et une aire de mise bas pour le Phoque commun (Andersen et Gagnon 1980; Génivar s.d.; Naturam Environnement 1998; Boisseau 1998; BIOREX 1996; Lesage *et al.* 1995). Simard (1999) rapporte la présence de 46 de ces phoques dans ce secteur lors des inventaires aériens réalisés entre 1995 et 1997. Notons que le Phoque commun est une espèce désignée comme prioritaire par SLV 2000 (Mousseau et Armellin 1996).

Outre la frayère à capelan située tout au long de la plage de Pointe-au-Boisvert (Génivar s.d.), le secteur marin est composé d'abondantes ressources biologiques, particulièrement au niveau des invertébrés. Plus de 26 espèces coloniseraient l'estran de la batture (Mathieu Cusson, Université Laval comm. pers.; Isabelle Picard, Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, comm. pers.). On retrouve notamment d'importantes communautés à Macomes balthiques et Myes communes (clams) (Naturam Environnement 1998; Génivar s.d.; BIOREX 1996).

### **3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN**

#### **3.1 Situation géographique et contexte régional**

La municipalité de Longue-Rive compte environ 1 400 habitants et s'étend sur une longue bande riveraine au fleuve Saint-Laurent. Le site de Pointe-au-Boisvert se trouve à environ 10 km à l'est du cœur de la municipalité.

Les localités situées de chaque côté sont celles des Escoumins (75 km à l'ouest) et de Sainte-Anne-de-Portneuf (18 km à l'est). Le site de Pointe-au-Boisvert offre la première

percée visuelle importante sur le fleuve depuis le site des Îlets-Jérémie. Cette fenêtre sur le fleuve s'étend sur plusieurs kilomètres depuis le marais Le Goulet en direction ouest.

### 3.2 Accessibilité et équipement d'accueil existant

On accède au secteur de Pointe-au-Boisvert en véhicule par la route provinciale 138. On emprunte ensuite l'accès public situé au Centre d'interprétation des marais salés, facilement visible à partir de la route 138. On y retrouve un stationnement, un sentier aménagé et un balcon surélevé du haut duquel il est possible d'observer l'ensemble du marais de Pointe-au-Boisvert à l'aide d'une lunette d'approche.

Il existe également un chemin privé permettant l'accès aux secteurs de la Petite pointe au Boisvert et de la pointe à Émile, depuis la route 138 (figure 3.3). Ce chemin est situé à quelques mètres du marais de Pointe-au-Boisvert.

En continuant vers l'est, on peut emprunter le chemin Boisvert, situé à quelques centaines de mètres de la Scierie Jacques Beaulieu (Kruger). Le marais Le Goulet y est visible à droite de la route. Il n'existe toutefois aucun accès public à ce marais. Pour accéder au marais Le Goulet, il faut passer à pied par la plage à partir de la halte routière située au bout du chemin Boisvert (déplacement d'environ 1 à 4 km) (figure 3.4).

Somme toute, le site de Pointe-au-Boisvert n'est accessible publiquement qu'en un seul endroit, soit à partir du Centre d'interprétation des marais salés. Bien que ce Centre et la route 138 offrent une accessibilité visuelle importante sur l'ensemble du site, les accès physiques au marais sont grandement limités en raison de la tenure privée des terres riveraines.

### 3.3 Utilisation du territoire

Peu de personnes circulent directement dans les marais de Pointe-au-Boisvert et Le Goulet. Les abords de ces marais font néanmoins l'objet d'une importante utilisation humaine. Ainsi, on retrouve plusieurs résidences le long de la route 138 ainsi que du chemin Boisvert. De plus, une importante zone de villégiature se trouve dans le secteur englobant la pointe à Émile et la Petite pointe au Boisvert. Plusieurs résidents et villégiateurs fréquentent largement le rivage. On remarque la présence de sentiers informels, d'ornières, de traces de circulation et de piétinement. Les activités associées à ces déplacements sont la randonnée pédestre, la promenade et la détente sur la plage, la cueillette des mollusques de la baie de Mille-Vaches (myes), la randonnée en VTT et la chasse à la sauvagine. À l'intérieur du site de Pointe-au-Boisvert on retrouve 3 bancs de mye, dont 2 sont ouverts à la cueillette (N-3.1.2 et N=3.2.1). Au printemps (oies blanches) et à l'automne (sauvagine en générale), la chasse à la sauvagine est relativement importante dans le secteur des marais. Uniquement dans le marais de Pointe-au-Boisvert, on peut recenser plus d'une vingtaine de caches de chasse à la sauvagine. Du côté du marais Le Goulet, le nombre de caches serait plutôt d'environ 5 par année.

Au fond du marais de Pointe-au-Boisvert (secteur est), une bande d'environ 10 ha longeant la route 138 est exploitée à des fins agricoles. On note la présence d'un troupeau de plus d'une trentaine de bovins. De l'autre côté de la route 138, de grandes surfaces agricoles sont également présentes, dont certaines ont fait l'objet de travaux de drainage. D'après les photos aériennes et la pénétration de l'eau salée dans la rivière à la Truite à marée haute, il semble *a priori* qu'une partie de ce secteur aurait également fait partie du marais avant qu'il commence à être exploité.

La principale activité humaine du secteur est l'exploitation de la Scierie Jacques Beaulieu (Kruger). Localisée entre les marais de Pointe-au-Boisvert et Le Goulet, cette industrie induit une certaine contamination des eaux de surface et souterraine acheminées vers ces milieux humides, notamment au niveau des composés phénoliques. Il s'agit de produits de dégradation naturelle de la matière ligneuse utilisée lors des opérations de l'usine. Le lieu d'élimination des résidus ligneux présents près de cette industrie constitue une source potentielle de contamination. Le Centre d'interprétation des marais salés offre une petite exposition illustrant l'importance écologique de ces habitats littoraux. Un guide est disponible sur place pendant toute la période estivale. Près du Centre, un petit sentier aménagé de quelques centaines de mètres permet de pénétrer dans la typhaie qui longe le marais salé. Quelques panneaux d'interprétation, implantés le long du sentier, viennent supporter cette activité d'interprétation.

### 3.4 Tenure des terres

La quasi-totalité du territoire bordant le site de Pointe-au-Boisvert est de tenure privée (75 propriétaires selon le recensement de Canards Illimités 1991). Le tableau 3.1 recense 36 de ces propriétaires, les autres étant principalement des villégiateurs ayant une résidence secondaire du côté sud-ouest du marais de Pointe-au-Boisvert (Petite pointe au Boisvert). La Scierie Jacques Beaulieu (Kruger) est le plus important propriétaire. Il existe un seul lot public municipal situé au nord du marais de Pointe-au-Boisvert (lot 76-P), à proximité du Centre d'interprétation des marais salés (lot 73-P). Ce dernier lot est également privé, bien qu'un accès public y ait été aménagé. À noter que la barre de sable refermant le marais Le Goulet n'a pas de propriétaire, et n'est pas cadastrée.

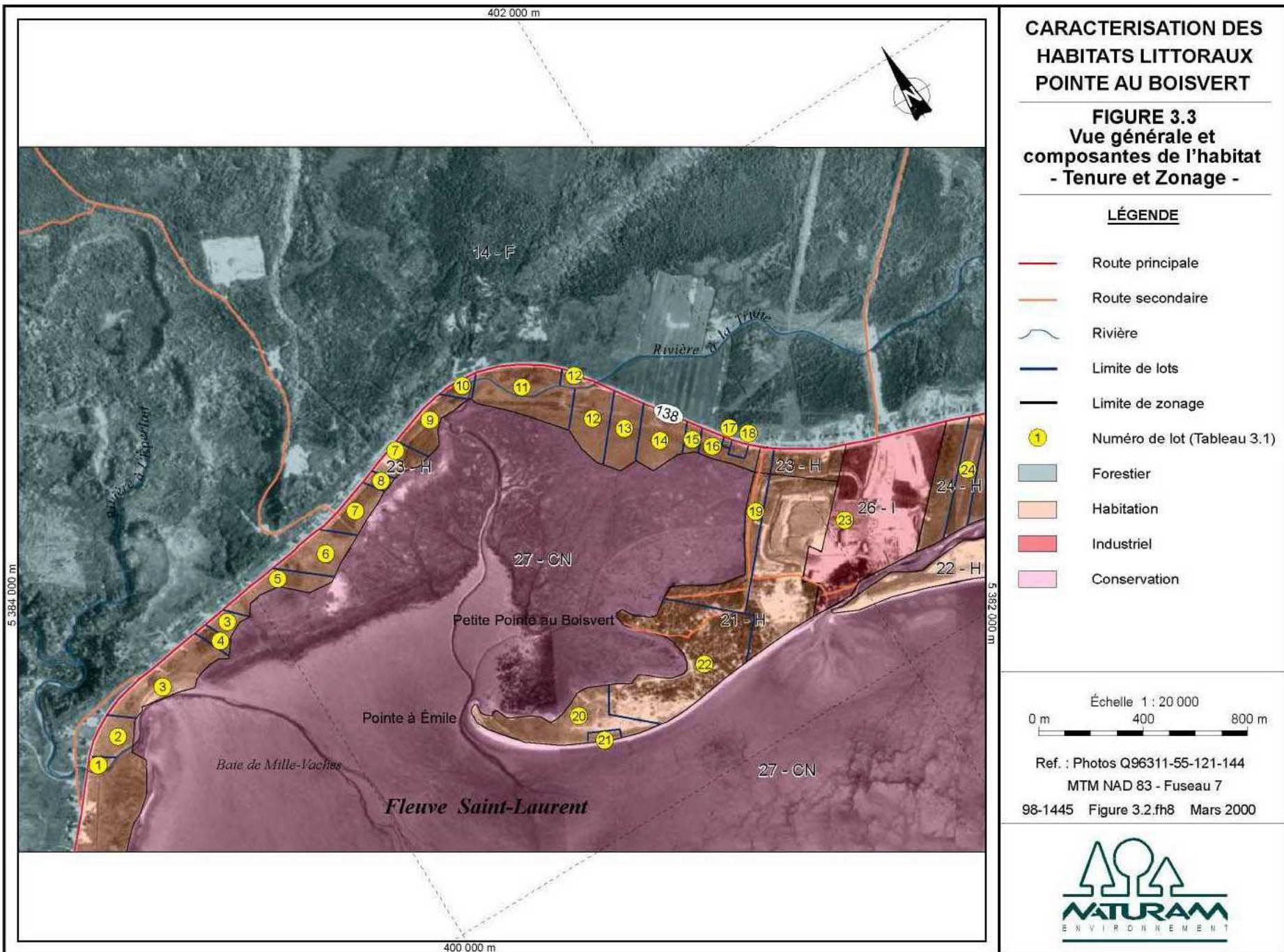
### 3.5 Affectation du territoire

#### *Zonage du territoire*

L'ensemble du milieu se trouvant sous la ligne de végétation semi-aquatique est zoné « conservation ». Ce milieu correspond aux marais de Pointe-au-Boisvert et Le Goulet ainsi qu'à la batture limitrophe (zone 27-CN). Le secteur compris entre la route 138 et le bord de la mer ainsi que la pointe à Émile bordant le milieu marin sont zonés « habitation » (zones 21-H et 23-H). L'emplacement de la scierie Kruger est zoné « industriel » (zone 26-I) alors que le secteur allant vers l'est jusqu'à la pointe au Boisvert, est zoné « habitation » (zones 22-H, 24-H et 25-H). Finalement, le secteur au nord de la route 138 a une affectation « forestière » (zone 14-F).

#### *Statut actuel du site*

En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ce secteur compte trois aires de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA 0096-92/0097-92/0391-92), reconnues en tant qu'habitats fauniques. Une de ces aires (ACOA 0096-92) est située directement dans le marais de Pointe-au-Boisvert. Le marais Le Goulet est, quant à lui, reconnu en tant qu'habitat du rat musqué (# 11-09-0011-93) en vertu de la même loi. Ces statuts d'habitat faunique impliquent que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats. D'autre part, les 2 marais ont également été reconnus



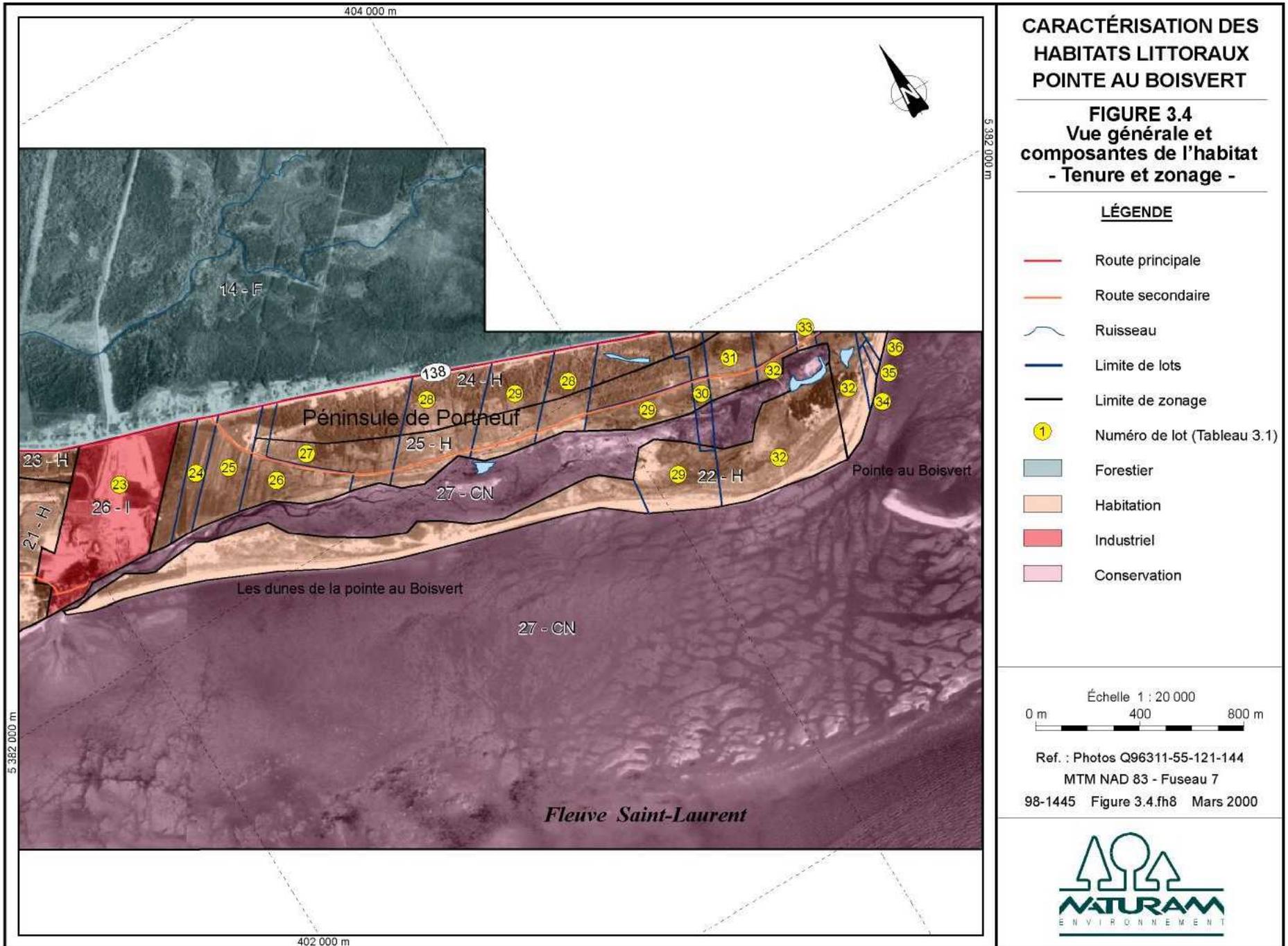


Tableau 3.1 Tenure des terres autour du marais de Pointe au Boisvert

N <sup>o</sup>	N <sup>o</sup> de lot	Propriétaire	Superficie (m <sup>2</sup> )
1	55-P	Alcide Tremblay	10 000
2	58-P	Normand Tremblay	37 540
3	61-P / 64-P	Gérard Gagnon	42 000
4	64-P	Bertrand Gagnon	5 161
5	65-P	Robin Tremblay	45 000
6	68-P	Jocelyn Morneau	34 200
7	69-P / 73-P	Rebecca Tremblay	47 400
8	72-P	Ghislaine Girard	5 000
9	76-P	Corp. Mun. de St-Paul-du-Nord	43 500
10	140-P	MRN (secteur Terres)	4 000
11	77 / 78-5 / 78-6	Jean-Marc Ouellet	79 600
12	79-P / 80	Laurent Gagnon	41 700
13	81-P / 82-P	Gemma Beaulieu-Gagnon	26 000
14	83-P / 84	Roméo Tremblay	24 000
15	85 / 86-P	Roger Tremblay	5 000
16	87-P / 88-P	Armand Tremblay	31 000
17	88-P	Yvon Gagné	696
18	88-P	Mario Bergeron	3 275
19	89-P / 90-P	Bernard Bouchard	21 768
20	89-15-P	Roland Bergeron	73 503
21	89-15-P	Léo Cyr	7 951
22	89-P / 90-P	Plusieurs propriétaires	Ind.
23	98-1 / 98-2 / 98-4 / 98-5 / 98-6 / 98-7 / 98-P / 96-2 / 96-P / 90-11 / 103-P / 104-P	Scierie Beaulieu (Kruger inc.)	Ind.
24	107-PP	Françoise Thibeault-Gagnon	34 400
25	108-PP	Roger Tremblay	Ind.
26	111-P / 112	Steeve Dubé	67 700
27	113-P / 114-P / 115	Maurice Fournier	83 100
28	116 / 117-P / 118 / 137 / 142	Cathelyne Gagnon	799 400
29	119-2 / 119-P / 120 / 121 / 122	Marc Dubé	213 600
30	122-1	Paulette Gagnon	14 000
31	125-1-P - 126	Louiselle Barette	83 000
32	127-P / 130-P / 131-P / 139	Héritage canadien du Québec	Ind.
33	129-P / 130-P	Albertine Laurencelle	121 500
34	133-P-P	Yvon Potvin	2 067
35	133-P-P	Rolande Langevin	910
36	133-1	Ludger Simard	4 005

<sup>1</sup> : Le chiffre de la première colonne correspond à un terrain identifié aux figures 3.2 et 3.4. par le gouvernement fédéral (Service canadien de la faune) étant donné qu'ils ont été inclus dans les zones d'intervention prioritaires du Plan conjoint sur les habitats de l'est et du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine ainsi que dans l'Entente quinquennale pour l'acquisition et l'aménagement des habitats fauniques au Québec. Ils ont également été classés parmi les sites d'intérêt régional pour les canards barboteurs (Canards Illimités

1991). Ces diverses reconnaissances n'ont toutefois mené à aucun statut particulier de protection jusqu'à présent.

### **3.6 Gestionnaire du site**

Jusqu'à présent, les activités pouvant se dérouler sur le site de Pointe-au-Boisvert (marais principalement) sont sous la juridiction exclusive des autorités gouvernementales fédérales et provinciales notamment en vertu de la Loi fédérale sur les pêches, de la Loi fédérale sur les oiseaux migrateurs et de la Loi provinciale sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Les activités qui s'y déroulent sont donc principalement gérées par des organismes gouvernementaux tels que Pêches et Océans Canada, le Service canadien de la faune et la Société de la Faune et des Parcs du Québec. Bien qu'ils pratiquent certaines activités dans le secteur (protection, inventaire faunique, etc.), ces organismes n'ont aucun projet particulier de conservation ou de mise en valeur du site.

Dans le secteur, le Centre d'interprétation des marais salés démontre un intérêt certain pour la conservation et la mise en valeur du marais de Pointe-au-Boisvert. Cet organisme n'a toutefois jamais présenté d'orientation concrète de développement du marais ou de toute autre composante du site de Pointe-au-Boisvert. Environnement Canada a déjà démontré un certain intérêt pour la conservation du site du marais et sa mise en valeur par le dépôt d'un « plan de mise en valeur en 1991 ». À l'hiver 2000, Canards Illimités déposait une étude de faisabilité pour la protection du marais. Le marais est sur la liste des sites du plan PNAGS (Plan Nord-Américain pour la gestion de la sauvagine) dont les partenaires sont Canards Illimités, la FAPAQ, la Fondation de la Faune, Habitat faunique Canada et Environnement Canada.

## **4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE**

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique de Pointe-au-Boisvert pourrait se qualifier de très élevée. Ce 2<sup>e</sup> marais salé en importance de la rive nord de l'estuaire maritime accueille en effet une concentration particulièrement élevée d'oiseaux aquatiques et d'espèces rares.

## **5.0 ANALYSES DES SOURCES DE PERTURBATION**

Les marais de Pointe-au-Boisvert et Le Goulet sont soumis à de sérieuses pressions humaines. Tout d'abord, il convient de mentionner que le développement résidentiel et de la villégiature s'est poursuivi dans le secteur au cours des dernières décennies. Ainsi, selon Environnement Canada (1991), des travaux de remblayage à certains endroits du marais de Pointe-au-Boisvert auraient été effectués. Cela a eu pour effet de réduire la superficie du milieu humide et de rapprocher les habitations, des composantes biologiques du marais. Conséquemment, la végétation des rives se modifie, et souvent, la faune s'éloigne pour retrouver plus de quiétude.

La proximité des résidences permanentes et secondaires par rapport aux marais induit une fréquentation plus importante de ses abords. Aussi, le secteur de la pointe à Émile et de la Petite pointe au Boisvert est fréquenté par un grand nombre de résidents et de villégiateurs qui induisent un piétinement du marais et une érosion du milieu riverain. La circulation des VTT constitue aussi une certaine menace pour l'intégrité écologique des marais et des dunes de sable.

Les activités agricoles liées au pâturage d'un troupeau d'une trentaine de bovins sur la partie haute du marais de Pointe-au-Boisvert induisent également certaines

perturbations. En effet, le broutage et le piétinement de la végétation par ces bestiaux, réduit la superficie de l'herbaciaie salée et ainsi, la production primaire et secondaire du milieu. L'agriculture aurait également modifié une partie du marais à la suite de travaux de drainage.

Sur le plan industriel, la Scierie Jacques Beaulieu (Kruger), principal employeur local, constitue une source potentielle de pollution. Les composés phénoliques pourraient constituer un des principaux contaminants susceptibles d'être émis dans l'environnement. Par ailleurs, la perceptibilité de l'entassement des résidus ligneux a pour effet d'affecter la valeur esthétique du paysage entourant les marais.

En 1999, les marais de Pointe-au-Boisvert et Le Goulet, ont été utilisés largement pour la chasse printanière à l'Oie blanche. Ainsi, il semblerait que cette activité printanière de chasse aurait eu une incidence importante sur la présence d'individus d'autres espèces qui s'y reproduisent normalement. Les effectifs d'anatidés nicheurs et estivants ont drastiquement chuté par rapport à l'année précédente, à la suite de cette première année d'ouverture de chasse à l'Oie blanche. En effet, à l'été 1999, un seul couple de Canard pilet aurait niché dans le marais de Pointe-au-Boisvert et une seule Oie blanche y serait demeurée durant la période estivale, alors qu'une quinzaine fréquentaient régulièrement le secteur au cours des années précédentes (D. Gagnon (CIMS), comm. pers.). Le secteur du marais le Goulet semble également avoir subi une baisse de l'effectif d'oiseaux nicheurs (Cathelyne Gagnon, résidante, comm. pers.).

En regard du phénomène d'assèchement rapide de la partie est du marais de Pointe-au-Boisvert après les grandes marées printanières, Environnement Canada (1991) proposait un projet de création d'étangs dans ce secteur afin d'accroître la production de sauvagine et ainsi le potentiel de récolte pour les chasseurs. Tel que le soulignait Environnement Canada (1991), la réalisation d'un tel projet pourrait avoir des conséquences positives et négatives sur le milieu. Par conséquent, la réalisation préalable d'une évaluation environnementale serait requise.

## **6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES**

Le tableau 3.2 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site de Pointe-au-Boisvert à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

## **7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et sur les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre l'utilisation des ressources présentes par les générations futures. Ces orientations pourront éventuellement servir de canevas de base pour l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable du site de Pointe-au-Boisvert.

Tableau 3.2 Synthèse des potentiels et des contraintes

Potentiel	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
• Valeur écologique très élevée (marais salés, concentration d'oiseaux aquatiques et d'espèces rares)	X	X
• Proximité de la route 138		X
• Accessibilité réduite aux habitats	X	
• Les terrains riverains sont de tenure privée	X	
• Marais de tenure publique	X	X
• Présence d'une importante fenêtre visuelle sur le marais et le fleuve (dans les 2 directions depuis la route 138)		X
• Faible fréquentation humaine des marais	X	
• Présence d'un Centre d'interprétation des marais salés	X	X
• Valeur écologique des marais reconnue par la municipalité (habitat faunique) et le gouvernement fédéral (zone d'intervention prioritaire du Plan conjoint sur les habitats de l'est et Plan nord-américain de gestion de la sauvagine)	X	X
• Présence de 2 bancs de mye ouverts à la cueillette		X
<b>Contraintes</b>		
• Éloignement par rapport aux pôles touristiques majeurs (Tadoussac et Baie-Comeau)		X
• Les terrains riverains sont de tenure privée	X	X
• Sous-développement des infrastructures d'accueil touristique (hébergement et restauration)		X
• Accessibilité publique réduite aux habitats (sentiers privés)	X	X
• Milieu naturel sensible aux perturbations d'origine anthropique (piétinement, passages des VTT)	X	
• Contamination potentielle des eaux de surface et souterraines acheminées vers les marais par les composés phénoliques émis par l'exploitation de la Scierie Jacques Beaulieu (Kruger)	X	
• Empiètement des activités agricoles d'élevage des bovins induisant un broutage et un piétinement de l'herbaçaie salée	X	
• Empiètement du milieu urbain dans le marais dû à la construction de résidences permanentes et secondaires (réduction de la superficie du marais)	X	

## 7.1 Vocation et orientations de développement durable

En fonction des caractéristiques du site, il apparaît souhaitable que le développement de ce milieu à valeur écologique très élevé soit axé à la fois vers la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. Ces vocations de développement sont justifiées par l'importance des marais salés qu'abrite le site à la fois en termes de superficie à l'échelle de l'estuaire du Saint-Laurent, et par sa richesse faunique élevée.

Dans le sens de ces vocations, les principales orientations de développement durable suggérées sont les suivantes :

- Confirmer et consolider la vocation de conservation intégrale des marais de Pointe-au-Boisvert et Le Goulet
  - Obtenir un statut de protection pour les marais reconnaissant leur condition d'habitats essentiels au maintien de l'intégrité écologique du Saint-Laurent en réunissant tous les intervenants concernés (propriétaires, municipalité, Kruger) et en signant un protocole d'entente entre les diverses parties;
  - Porter une attention particulière, lors des activités humaines réalisées dans le secteur (chasse, circulation), aux périodes de reproduction de certaines espèces aviennes comme l'oie blanche, de façon à minimiser les perturbations;
  - Évaluer l'impact de la chasse printanière sur la nidification et l'estimation de certaines espèces de sauvagine dans les marais;
  - Évaluer la nature et l'ampleur de la contamination des eaux de surface et souterraine s'écoulant vers le marais depuis les installations de la Scierie Jacques Beaulieu (Kruger);
  - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel comme les marais salés de Pointe-au-Boisvert et Le Goulet;
  - Protéger la faune avienne en harmonisant la réglementation fédérale de chasse à la sauvagine avec la réglementation municipale et les besoins locaux;
  - Protéger la faune et la flore du site en réglementant la circulation des VTT dans le secteur de la pointe à Émile et de la Petite pointe au Boisvert;
  - Protéger l'intégrité végétale du marais en y limitant la circulation du troupeau de vaches.
- Maintenir et consolider les activités d'observation du panorama fluvio-estuarien et de la faune du marais en lien avec la vocation de conservation :
  - Profiter au maximum de l'infrastructure en place;
  - Améliorer le site d'accueil en termes de capacité et de facilité pour la plupart des types de véhicules;
  - Aménager des sentiers supplémentaires (trottoirs de bois) pour accéder au secteur de l'herbaciaie salée et permettre la mise sur pied d'activités additionnelles d'interprétation.
- Minimiser les interventions physiques sur le site d'accueil, ou du moins prévoir une intégration harmonieuse de ces interventions avec le milieu naturel environnant;
- Favoriser l'établissement de liens au niveau de la mise en valeur entre le site de Pointe-au-Boisvert et les autres sites récréo-touristiques de la région :
  - Réunir les intervenants à différentes occasions;

- Planifier des circuits intégrateurs;
- Tirer profit des services offerts à ces sites.

## 7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

### *Préfaisabilité*

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet de conservation pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet nécessiteraient cependant une étude de pré-faisabilité.

Outre la contrainte liée au grand nombre d'intervenants impliqués, mentionnons qu'une étude de pré-faisabilité pourrait aborder la composante environnementale pour des projets tels que la création d'étangs afin d'accroître la production de sauvagine et indirectement, la récolte cynégétique.

La principale contrainte dans la mise en œuvre du plan d'intervention présenté réside dans le grand nombre d'intervenants impliqués (agriculteurs, résidants, villégiateurs, industriel, centre d'interprétation, municipalité, chasseurs, cueilleurs de myes). Leurs intérêts très différents pourraient rendre difficile la mise sur pied d'un protocole d'entente. En effet, il pourrait être très difficile de conjuguer les besoins de chacun avec la protection du site. Cette protection est cependant essentielle pour éviter une détérioration plus sévère.

### *Gestion et prise en charge*

L'organisme du milieu le plus susceptible de pouvoir prendre en charge la mise en valeur et la gestion du site est le Centre d'interprétation des marais salés, avec la collaboration de l'Association des propriétaires de la pointe à Émile et de la municipalité de Longue-Rive. Une collaboration étroite d'organismes régionaux, tels que le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire et Canards Illimités devrait être envisagée afin qu'ils puissent apporter leur support à la mise en valeur du site et contribuer à son développement durable.

## 8.0 RÉFÉRENCES

- ANDERSEN, A., et M. GAGNON. 1980. *Les ressources halieutiques de l'estuaire du Saint-Laurent*. Rapp. Can. Ind. Sci. Halieut. Aquat., n° 119.
- BEAULIEU, H. 1992. *Liste de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 107 p.
- BÉDARD, J., J. GAUTHIER et J. MUNRO. 1986. « La distribution de l'Eider à duvet durant l'élevage des canetons dans l'estuaire du Saint-Laurent » dans A. Reed (éditeur). *Les eiders au Canada*. SCF, Ottawa. Série de rapports techniques n. 47, p. 12-19.
- BIOREX. 1996. *Création d'une base de données géoréférencées sur les ressources halieutiques et leurs habitats : Fjord du Saguenay et estuaire maritime du Saint-Laurent*. Présenté à Pêches et Océans. Rapport méthodologique version préliminaire. (annexe 2 : fiches descriptives des ressources par municipalité)

- BOISSEAU, G. 1998. *Projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional*. Rapport final préparé pour le World Wildlife Fund et l'Union Québécoise pour la Conservation de la nature. xxp. + annexes.
- BRAULT, M., C. BRASSARD ET D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991-printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- COSEWIC. 1999. Liste de la faune et de la flore désignée menacée ou vulnérable au Canada, Liste obtenue sur le site internet de cosewic
- CYR, G. 1992. *Guide des sites de la Côte-Nord*. Club d'ornithologie de la Manicouagan. 48 p.
- DAVID, N.1990. *Les meilleurs sites d'observation des oiseaux au Québec*. Québec science Éditeur.
- DRYADE, 1980. *Habitats propices aux oiseaux migrateurs. Le long des rives de la rivière Richelieu, de la rivière Outaouais, du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire du Saint-Laurent, de la côte nord du golfe du Saint-Laurent, de la péninsule gaspésienne et des îles-de-la-Madeleine*. Service canadien de la faune.
- ENVIRONNEMENT CANADA. 1991. *Baie de Mille-Vaches, Plan d'acquisition et d'amélioration d'habitats fauniques*. Document de travail.
- GAUTHIER, J. et Y. AUBRY (sous la direction de). 1995. *Les Oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la Faune, Environnement Canada, région du Québec. Montréal, xviii + 1295 p.
- GÉNIVAR. s.d. *Cartes sur les données du secteur estuaire maritime*. Préparé pour Pêches et Océans Canada.
- KEDNEY, G., P. KALTENBACK et M. CHUM. 1995. *Acquisition de connaissances et mise en valeur des habitats du banc de Portneuf*, Document réalisé par la firme Profaune pour le Comité touristique de Rivière Portneuf. 46 pages et 2 annexes.
- LEHOUX, D., A. BOURGET, P. DUPUIS ET J. ROSA. 1985. *La sauvagine dans le Saint-Laurent (Fleuve, estuaire et golfe)*. Environnement Canada, Service canadien de la faune-Région du Québec. 76 p. + annexes.
- LESAGE, V., M.O. HAMMILL, and K.M. KOVACS. 1995. *Harbour seal (Phoca vitulina ) and grey seal (Halichoerus grypus) abundance in the St-Lawrence Estuary*. Can. Manuscr. Rep. Fish. Aquat. Sci. 2307 : iii + 19 p.
- MOUSSEAU, P. et A. ARMELLIN. 1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada-Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique, Zone d'intervention prioritaire 18, 340 p.
- NATURAM ENVIRONNEMENT inc. 1998. " Profil de la rive nord de l'estuaire ". Dans : *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rive Nord de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent*. Préparé pour le Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire, p. 1-1 à 1-39.